
Zone de Viam BUGEAT – Projets photovoltaïques

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil – Mairie - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté (départ à 18h30) - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (*pouvoir à M. Jean BOINET*) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Charles FERRE*) - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Jean BOINET*).

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, représentante direction du Développement Economique, Haute Corrèze Communauté– Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.



Suite aux présentations des 3 sociétés, ENGIE GREEN, APPEX ENERGIES et LUXEL (en partenariat avec la SEM CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES), il a été acté lors du dernier Comité Syndical du 30 juin de faire une synthèse des éléments des 3 propositions à adresser à l'ensemble des élus du SYMA A89 pour avis.

Suite aux échanges lors de ce Comité Syndical du 4 octobre, il ressort que la société ENGIE GREEN ne sera pas retenue, arrivant en 3ème position et devra en être informée.

Pour les deux autres sociétés, et même si APPEX arrive en premier dans les avis, LUXEL va être à nouveau sollicitée pour des compléments à sa proposition.

Il est proposé de demander aux deux candidats, APPEX et LUXEL, de venir à nouveau présenter leurs offres afin de pouvoir prendre une décision finale du choix du prestataire lors du prochain Comité Syndical du SYMA A89.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (les représentants du Département s'étant abstenus), approuve la décision ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président

REÇU LE
20 OCT. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

